



Dispositions d'exécution pour la finale du Championnat suisse de groupes 300m des Jeunes tireurs (U17 – U21) et Adolescents (U13 – U15)

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

La Division fusil 300m de la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte pour la finale du Championnat suisse de groupes 300m des Jeunes tireurs (U17 – U21) et Adolescents (U13 – U15) (CSGJ-300), en complément du Règlement, les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Bases

- Règlement CSGJ-300 (Doc.-N° 3.55.01)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la FST (Doc.-N° 2.10.00)
- DE pour les tirs éliminatoires du Championnat de groupes 300m des Jeunes tireurs (U17 – U21) et Adolescents (U13 – U15) (CSGJ-300; Doc.-N° 3.55.02)
- Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAT, Form 27.132)
- Ordonnance du DDPS sur le tir hors service (Ordonnance du DDPS sur le tir; RS 512.311) du 11 décembre 2003 (mise à jour au 1^{er} janvier 2024), article 2, alinéa c

2. Participation à la finale

72 groupes de jeunes tireurs (U17 – U21) et 24 d'adolescents (U13 – U15) sont admis à la finale du CSGJ-300, conformément au classement de la FST.

La finale est libre de licences.

3. Composition des groupes

La composition des groupes de la finale doit être conforme au Règlement du CSGJ-300.

Le jour de la finale, un échange de tireurs d'un groupe est interdit, sauf en cas d'accident des tireurs en cause; les mutations appropriées doivent être faites dans les 40 minutes avant le début des tirs.

4. Délais, lieu de la finale et inscription

La finale 2025 du CSGJ-300 a lieu le samedi 19 septembre 2026 au stand «Hüslenmoos», à Emmen/LU.

Le déroulement de la journée est fixé dans le programme de la finale du CSGJ-300 2026.

Les moniteurs JT des sociétés sont tenus de faire les inscriptions et commandes nécessaires pour la finale (Enregistrement nominatif des tireurs dans l'ordre de passage) jusqu'au délai d'inscription (12. Septembre 2026). La formule d'inscription reçue de l'organisateur de la finale doit être dûment remplie et retournée à l'organisateur.

L'ordre des tireurs est contraignant, car toutes les données sont transmises de manière centralisée aux cibles. Respecter les couleurs du formulaire d'inscription.

5. Dispositions de concours

5.1 Programme de tir

Cible: A10

Position: F ass 90 sur bipied

Moyens aux. Sont valables les Règles pour le tir sportif (RTSp) de la FST et le Catalogue des moyens auxiliaires pour armes d'ordonnance et similaires à l'ordonnance autorisées pour le tir hors service (SAT, Form 27.132 f) en vigueur le jour de la finale.

Programme: 3 coups d'essai
6 coups coup par coup et 4 coups coup par coup, marqués à la fin.

Le programme est commandé en allemand et en français.

Les coups manquants ou tirés après le temps de tir imparti comptent comme zéro.

Commandements

- Phase d'installation (2 minutes)
- 2 minutes pour 3 coups d'essai, feu libre!
- 5 minutes pour 6 coups coup par coup et les 4 coups, coup par coup, marqué à la fin, feu libre !
- Les tireurs restent couchés jusqu'à l'ordre d'installation de la nouvelle relève!
- Déchargez, contrôle du retrait des cartouches, installation de la nouvelle relève (1 minute)

5.2 Contrôle des armes

Le chef de groupe doit effectuer un contrôle du canon des armes de ses tireurs avant de pénétrer dans le stand de tir. Il n'y a pas de contrôle d'armes obligatoire avant le concours; des poids pour l'autocontrôle de la détente sont à disposition auprès de la direction du tir, au stand «Hüslenmoos» d'Emmen.

La direction de tir peut à tout moment ordonner ou effectuer des sondages ou contrôles des armes et des vêtements. Toute modification interdite d'armes ou de vêtements est réprimée par la disqualification du participant concerné. Des moyens auxiliaires permettant le blocage de la culasse sont interdits.

5.3 Munition

Seule la munition délivrée sur place par les organisateurs de la finale est autorisée.

5.4 Rangeurs et attribution des cibles

Les organisateurs de la finale attribuent les rangeurs et les cibles. Voir à ce sujet la liste «Attribution des cibles pour la finale du CSGJ-300».

Partie gauche du stand = catégorie JJ (U13 – U15), cibles 3 à 14

Partie gauche du stand = catégorie JT (U17 – U21), cibles 15 - 20

Partie droite du stand = catégorie JT (U17 – U21), cibles 21 à 50

Chaque groupe dispose d'une cible par relève.

5.5 Rassemblement

Le chef de groupe rassemble ses tireurs 10 minutes avant le début du tir de leur relève devant le stand «Hüslenmoos» et le groupe se présente le moment venu au complet et entièrement équipés pour la compétition.

Les groupes de la 2^{ème} et 4^{ème} relève se rassemblent dans le bâtiment en dessus du stand de tir. Pour l'entrée dans le stand de tir, les groupes s'alignent dans l'ordre inverse des numéros de cible. Dès que les groupes de la 1^{ère} ou de la 3^{ème} relève ont quittés le stand, la prochaine relève peut entrer dans le stand de tir. Seules 3 personnes par groupe sont autorisées à séjourner en même temps dans le stand de tir. Dès que le premier tireur a terminé son programme de tir, il quitte la place de tir et le stand. Ensuite le 3^{ème} tireur peut entrer dans le stand. Le même procédé est valable pour les autres tireurs.

Le chef de groupe est responsable que les participants aient la munition nécessaire sur eux.

Le magasin peut être rempli, mais n'est pas introduit dans l'arme. Le magasin n'est introduit dans l'arme qu'au pas de tir, sur ordre de la direction de tir.

5.6 Assistance des tireurs au pas de tir

Toute assistance quelconque des tireurs au pas de tir (aussi par appel ou signe) pendant le tir du programme de concours est interdite.

Seul le chef de groupe est autorisé à aider un participant pendant la phase d'installation et avant le début du concours (début des coups d'essai).

Le chef de groupe est autorisé à s'entretenir brièvement avec les jeunes tireurs en lice ou les aider à faire des corrections entre les coups d'essai et le début du concours proprement dit ou entre les passes ou séries commandées.

Chez les Juniors (U13 – U15) le chef de groupe prend position au pied du pas de tir. Il peut en cas de nécessité, s'avancer et procéder à des corrections du dispositif de visée et, ceci fait, doit revenir à sa place.

Le chef de groupe veille à ce que tous les Juniors (U13 – U21) tiennent et manipulent correctement leur arme avant, pendant et après le concours, et contrôle tout particulièrement le retrait des cartouches.

Seuls les tireurs en lice et le chef de groupe ont le droit de se tenir devant la barrière du poste de tir.

5.7 Secrétaires

Chaque groupe met un secrétaire à disposition. L'organisateur de la Finale engage un surveillant pour chaque groupe de 4 cibles.

5.8 Disfonctionnement de l'arme et ratés

En cas de dysfonctionnement d'une arme ou du raté d'une cartouche, il y a lieu d'appeler le commissaire, qui prend les dispositions qui s'imposent.

La répétition éventuelle d'un coup ou d'une passe complète est à faire sur la cible de réserve attribuée à cet effet; l'intéressé y emportera sa feuille de stand.

Le tireur en cause a droit au même nombre de coups d'essai qu'au début du programme.

5.9 Résultats et classement

Le total

- des dix coups du concours donne le résultat individuel,
- des quatre, resp. trois résultats individuels donnent celui du groupe.

Le total des deux tours détermine le résultat final. En cas d'égalité, appui par le meilleur résultat de groupe du deuxième tour de la finale, puis tous les résultats individuels du deuxième tour. S'il y a toujours égalité, le tirage au sort décide. Il ne sera établi qu'un classement de groupes.

La bande de résultat doit être coupée en deux et remise au chef de secteur responsable (gilet jaune) à l'issue des épreuves. La bande doit être étiquetée à l'aide de l'étiquette adhésive fournie.

5.10 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats a lieu sous la tente des festivités, du stand de tir, vers environ 12h40. Tous les participants à la finale y sont invités.

5.11 Distinctions

Distinction individuelle

Chaque participant à la finale reçoit un insigne couronne. Ces insignes seront remis en totalité au responsable cantonal des jeunes tireurs, lequel les distribuera à ses groupes. Chaque Chef de groupe reçoit un insigne couronne.

Distinction de groupe des jeunes tireurs (U17 – U21)

- | | |
|--|--|
| 6. Le groupe au 1 ^{er} rang: | Quatre médailles d'or et challenge |
| 7. Le groupe au 2 ^{ème} rang: | Quatre médailles d'argent et challenge |
| 8. Le groupe au 3 ^{ème} rang: | Quatre médailles de bronze et challenge |
| 9. Les groupes des rangs 1-6: | Quatre dons en nature pour chaque groupe |

Distinctions de groupe des Juniors (U13 – U15)

- | | |
|---|---|
| 10. Le groupe au 1 ^{er} rang: | Trois médailles d'or et challenge |
| 11. Le groupe au 2 ^{ème} rang: | Trois médailles d'argent et challenge. |
| 12. Le groupe au 3 ^{ème} rang: | Trois médailles de bronze et challenge |
| 13. Les groupes des rangs 1-6: | Trois dons en nature pour chaque groupe |

6. Finances

6.1 Frais de participation

Les frais de participation se montent à Fr. 60.- par groupe. L'encaissement se fera globalement par Canton, lors de la distribution de la munition et du matériel.

6.2 Repas de midi

Il est possible de se ravitailler sur place.

Un repas de midi à la charge des participants peut être commandé. Les commandes sont à envoyer au préposé de la FST aux JT avec les inscriptions. Ces repas seront disponibles à la halle de fête en self-service.

6.3 Indemnité de déplacement

Les frais de déplacement sont à charge des participants.

7. Dépôt du matériel et des bagages

- **Pour la 1^{ère} relève** les vestiaires et locaux pour le dépôt du matériel se trouvent au sous-sol, dans le stand 25/50 m). **Il est interdit d'emporter des housses, coffrets ou autres étuis pour armes au stand de 300m.** Les objets déposés ailleurs seront confisqués. Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans le vestiaire.
- **Pour la 2^{ème} relève** les vestiaires et locaux pour le dépôt du matériel se trouvent dans le bâtiment en dessus du stand de tir. **Il est interdit d'emporter des housses, coffrets ou autres étuis pour armes au stand de 300m.** Les objets déposés ailleurs seront confisqués. Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans le vestiaire.
- La zone de libre accès pour participants se trouve, en cas de beau temps, dans l'arène devant le stand ou sous la tente des festivités (voir plan de situation sur place)
- Le séjour et le dépôt de matériel dans les garde-robes/locaux à matériel et sur l'aire de la zone libre ont lieu sous la propre responsabilité des participants, les endroits précités n'étant pas gardés.
- Le jour de la finale, les garde-robes et locaux de dépôt du matériel doivent être débarassés jusqu'à 14h00h au plus tard.
- Les objets confisqués peuvent être retirés au bureau de tir. Les armes déposées incorrectement ou à l'encontre des prescriptions sont confisquées et peuvent être récupérées au bureau de tir moyennant le paiement d'une taxe de Fr. 50.-.
- Le parking pour les participants est balisé. Les instructions des agents du parc doivent être strictement suivies. Les voitures mal parkées sont déplacées aux frais du fautif.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'inobservation d'ordres ou autres dispositions.

8. Prescriptions de sécurité

- Le chef de groupe a l'obligation de veiller au contrôle correct du retrait des cartouches commandé à la fin de chaque partie d'un programme.
- Les ordres et instructions des fonctionnaires doivent être suivis sans délai.
- **Il est interdit aux chefs de groupes et aux tireurs de consommer ou d'apporter des boissons alcooliques au stand durant le tir. Les infractions entraînent la disqualification immédiate du groupe en cause.**

9. Protestation et recours

- Selon RTSp

10. Dispositions particulières

En cas d'événement particuliers (p.ex. brouillard), le président du CO de la finale et le préposé JT de la DF-300 fixent les modifications du programme de compétition et de l'horaire journalier.

En raison du Covid-19 le comité d'organisation peut ordonner d'autres mesures. Si possible, ceux-ci seront communiquées avec les documents d'enregistrements ou publiées et transmises au moment de la finale.

11. Dispositions finales

Les présentes DE

- remplacent toutes les autres réglementations contraires, notamment celles des DE pour la Finale du CSGJ-300 du 17 avril 2025 ;
- ont été approuvées le 9 avril 2026 par la Division fusil 300m ;
- entrent immédiatement en vigueur.

FEDERATION SPORTIVE SUISSE DE TIR

Chef de la	Préposé aux
Division fusil 300m	Jeunes Tireurs

Walter Brändli	Walter Meer
----------------	-------------